

V.Z.W.
ASBL

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution

Nr teller : A. Flaten
Nº comp :

Rapport de contrôle:

Nº: 1710747-8

EAN
code :

Aard onderzoek :	AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	Prescription du gest. de réseau de distr.

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek : Rue du Foulon 66-68, 1000 Br.
Lieu du contrôle :

Eigenaar : _____
Propriétaire : _____

Adres : _____
Adresse : Idem

Installateur : *Y. de...*

BTW / TVA : 590-6099379

Datum van het onderzoek : 10.1.08

Ik. / C.I. : 5.7.97 Bx45

Date du contrôle : 22.7.08

Inspecteur: W. J. J. J. J.

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. *Meubler* ☐

Spanning: Tension	230V	Meter / bord verbinding Liaison compteur-tableau	2x10mm ²	Max. beveiliging: Protection max.	max
----------------------	------	---	---------------------	--------------------------------------	-----

Aardelektrode :	<i>peperite</i>	Isolatie :	<i>∞</i>	Mohm	Aantal verdeelborden :	<i>1</i>
Electrode de terre :	<i>11</i> Ohm	Isolément :			Nombre de tableaux :	

[illegible]

Visueel nazicht :	algemeen :	OK	NOK	directe aanraking :	OK	NOK	☐ Indirecte aanraking :	OK	NOK
Contrôle visuel :	générale :	☒	☐	contact direct :	☒	☐	☐ Contact indirect :	☒	☐

Aansluitingen : Raccordements :	OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : Liaisons equipotenti�lles :	OK ☒	NOK ☐
------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--	-------------------------------------	---------------------------

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen/Remarques :

VISUM :

07C
08-06-04

Datum/date:

Besluit / Conclusion

De installatie is ~~niet~~ conform met het AREI en mag ~~niet~~ ~~tijdelijk~~ in dienst gesteld worden ~~in dienst blijven~~

L'installation est ~~n'est pas~~ conforme au RGIE et peut ~~ne peut pas~~ temporairement ~~être mise en service~~ rester en service.

De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.

Het aëndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie

Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AVEI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk: / /

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle au plus tard le 15/05/2018.

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op

La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

voor de directeur,
de Inspecteur:

pour le directeur,
l'inspecteur:



N° 234-INSF

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

S. Balga

Nr teller : A. Platen
N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 1710717-1

EAN
code : /

Aard onderzoek :	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	Prescription du gest. de réseau de distr.

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle : Rue du Franklin 66 - 68 1000 BxlEigenaar :
Propriétaire : Adres : Idem
Adresse : Idem

Installateur : Idem BTW / TVA : 590-6099329

Datum van het onderzoek : 22.9.08 Ik. / C.I. : 53-83 Bxl

Date du contrôle : 22.9.08 Inspecteur : David De Weert

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. ☐ Mennu ☐

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : 2 monum	Max. beveiliging : max 40
Tension	Liaison compteur-tableau :	Protection max.

Aardelektrode :	Isolatie : 50	Mohm	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre :	Ohm	Isolement :	Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : 10 Nombre des circuits terminaux :				AREI / RGIE			
In (A)	Δ In (mA)	type					270	271	271bis	276
40	300 A	Generaal voor alle	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐
40	30 A	Algemeen A 12 f.	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	☐ Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ☒	☐	contact direct : ☒	☐	Contact indirect : ☒	☐

Aansluitingen : OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : OK ☒	NOK ☐
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)
Opmerkingen / Remarques :

niets

Note: Idem 1710717-1

VISUM :
OFC
08-09-09

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is ~~niet~~ conform met het AREI en mag ~~niet~~ ~~tijdelijk~~ in dienst gesteld worden ~~niet~~ ~~in dienst blijven~~.
L'installation est ~~est pas~~ conforme au RGIE et peut ~~ne peut pas~~ ~~temporairement~~ être mise en service ~~rester en service~~.

De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.

Het éénstraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk : / /

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle ou plus tard le : / /

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : / /
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

voor de directeur,
de inspecteur:pour le directeur,
l'inspecteur:

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenant dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le P.F. ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) l'obligation de signer les infractions constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme ou par un autre organisme agréé, en cas de récidive d'infraction au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction provinciale de l'Énergie pour avis et à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



N° 234-INSP.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller :

N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 1710717-8

EAN
code :

Aard onderzoek :	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT TN IT	Voorschr. netbeheerder Prescription du gest. de réseau de distr.
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek :

Lieu du contrôle :

Eigenaar

Propriétaire :

Adres :

Adresse :

Installateur :

Datum van het onderzoek :

Date du contrôle :

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart.

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : 210mm	Max. beveiliging : 10A
Tension :	Liaison compteur-tableau :	Protection max. :

Aardelektrode :	Isolatie : 00	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre :	Ohm	Isolément : Mohm
		Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre des circuits terminaux :				Test ΔIn 2,5 ΔIn				AREI / RGIE			
In (A)	Δ In (mA)	type					OK	NOK	OK	NOK	270	271	271bis	276
40	300 A	Generaal voor alle					☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐
40	30 A	Gefuurd A.B.					☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	☐ Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ☒	☐	contact direct : ☒	☐	contact indirect : ☒	☐

Aansluitingen : OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : OK ☒	NOK ☐
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

VISUM :

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — niet — conform met het AREI en mag — niet — tijdelijk — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
L'installation est — n'est pas — conforme au RGIE et peut — ne peut pas — temporairement — être mise en service — rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk :

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle ou plus tard le :

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op :
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

voor de directeur,
de inspecteur:pour le directeur,
l'inspecteur:

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.P.F. ayant l'Énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

NOTE : a) la vérification de la conformité de l'installation électrique; b) la vérification de la conformité de l'installation électrique; c) la vérification de la conformité de l'installation électrique; d) la vérification de la conformité de l'installation électrique.

INBREUKEN

A. AARDING

1. De spreiding van de aardingsweerstand is hoger dan 30 Ohm.
2. De spreiding van de aardingsweerstand is hoger dan 100 Ohm.
3. De spreiding van de aardingsweerstand is te hoog volgens de gevoeligheid van de differentieelschakelaar.
4. Er is geen aardelektrode/aardingslus aanwezig.
5. De aardgeleider bezit een onvoldoende sectie (min. 16 mm² Cu).
6. De aardingsonderbreker is niet aanwezig.

B. EQUIPOTENTIALE VERBINDINGEN (E.V.)

1. E.V. niet aanwezig.
2. E.V. niet bevestigd volgens de regels van de kunst.
3. De sectie van de hoofd E.V. is onvoldoende (min. 6 mm²).
4. Bijkomende E.V. in badkamer niet geplaatst of onjuist.
5. Bijkomende E.V. bezitten een onvoldoende sectie (beschermd 2,5 mm²).
6. De continuïteit is niet verzekerd.
7. De kleurcode is onjuist.

C. ISOLATIEWEERSTAND

1. Per kring : minder dan 500 kOhm

D. DIFFERENTIEELSCHAKELAARS (D.S.)

1. Er zijn geen D.S. aanwezig.
2. De nominale stroom van de Algemene D.S. (A.D.S.) bedraagt minder dan 40A.
3. De nominale stroom van D.S. is onvoldoende.
4. De verzegelplaatjes van de A.D.S. zijn niet aanwezig.
5. Er is geen D.S. geplaatst voor de beveiliging van de badkamer, wasmachine...
6. Test ΔI_n : N.O.K.
7. Test 2,5 ΔI_n : N.O.K.

E. VERDEELBORD(EN) EN KRINGEN

1. De kringen zijn niet of onjuist gemerkt.
2. Het bord is niet bereikbaar of niet op een hoogte van +/- 1,5 m geplaatst.
3. Rechtstreekse aanraking is mogelijk.
4. Er zijn geen kalibreerlementen geplaatst of deze zijn niet in functie van draadsecties.
5. Er zijn overbrugde veiligheidsaanwezig.
6. Er zijn geen 2 kringen minimum aanwezig voor de verlichting.

F. LEIDINGEN

1. Niet gebruikte leidingen zijn niet verwijderd.
2. Er is geen reglementaire kleurcode gebruikt.
3. De aanwezige blauwe geleider wordt gebruikt als fasegeleider en er is een andere kleur beschikbaar.
4. Kabels zijn niet beschermd bij muurdoorvoering.
5. Kabels en PVC buis zijn niet mechanisch beschermd over een afstand van 10 cm boven het vloerniveau.
6. De gebruikte XVB en XFVB kabels verzonken in de muur volgen niet de voorgeschreven trajecten.
7. Installatiedraad niet beschermd of niet reglementair.

G. SCHAKELAARS EN STOPCONTACTEN

1. De stopcontacten zijn niet op voldoende hoogte van het vloerniveau geplaatst (van as tot vloer : 25 cm in vochtige lokalen en 15 cm droge lokalen).
2. Een schakelaar(s) snijdt niet de fasegeleider.
3. Het gebruikte materiaal stemt niet overeen met de vereiste beschermingsgraad.
4. Directe aanraking mogelijk

H. TOESTELLEN

1. De gebruikte toestellen dragen geen gelijkvormigheidslabel van een erkend Europees labo.
2. De toestellen voldoen niet aan de gewenste beschermingsgraad.
3. De isolatieklasse stemt niet overeen met de plaats van het toestel.
4. De verwarmingstoestellen zijn nog niet geplaatst.
5. Directe aanraking mogelijk

I. VISUEEL NAZICHT

1. Algemene opmerkingen
2. Directe aanraking mogelijk
3. Indirecte aanraking mogelijk

J. ELEKTRISCH DOSSIER

1. Eéndraadschema niet aanwezig
2. Situatieschema niet aanwezig

INFRACTIONS

A. PRISE DE TERRE

1. La résistance de la prise de terre dépasse 30 Ohms.
2. La résistance de la prise de terre dépasse 100 Ohms.
3. La résistance de la prise de terre est trop élevée en fonction de la sensibilité de l'interrupteur différentiel.
4. Absence d'une électrode de terre (boucle de terre)
5. La section du conducteur de mise à la terre est insuffisante (min 16 mm² Cu).
6. Il n'existe pas de coupe-terre.

B. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES (L.E.)

1. L.E. non réalisées.
2. L.E. non fixées d'après les règles de l'art.
3. La section de la L.E. principale est insuffisante (min 6 mm²).
4. L.E. supplément, dans salle de bains non réalisées ou incorrectes.
5. L.E. suppl. ont une section insuffisante (protégées 2,5 mm²).
6. La continuité n'est pas assurée.
7. Le code des couleurs n'est pas correct.

C. RESISTANCE D'ISOLEMENT

1. Par circuit : inférieure à 500 kOhm.

D. INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS (I.D.)

1. Absence de différentiels.
2. Le courant nominal de l'I.D. général est inférieur à 40A.
3. Le courant nominal de l'I.D. est insuffisant.
4. Les plaquettes de plombage de l'I.D. général manquent.
5. Absence d'un I.D. pour salle de bains, machine à laver...
6. Teste ΔI_n : P.O.K.
7. Teste 2,5 ΔI_n : P.O.K.

E. TABLEAU(X) DE DISTRIBUTION ET CIRCUITS

1. Les circuits ne sont pas ou incorrectement marqués.
2. Le tableau n'est pas accessible ou n'est pas à une hauteur de +/- 1,5 m.
3. Contact direct est possible.
4. Absence d'éléments de calibrage ou inadaptés en fonction des sections des canalisations.
5. Il y a des fusibles pontés.
6. Il n'y a pas au minimum 2 circuits d'éclairage.

F. CANALISATIONS

1. Les canalisations non utilisées ne sont pas éliminées.
2. Il n'y a pas de code de couleurs réglementaire utilisé.
3. Le conducteur bleu présent est utilisé comme conducteur de phase et une autre couleur est disponible.
4. Les conduct. ne sont pas protégés dans les traversées des murs.
5. Conduct. et tubes PVC ne sont pas protégés mécaniquement à une distance de 10 cm au-dessus du niveau de sol.
6. Les canalisations XVB et XFVB noyées dans le mur, ne suivent pas le parcours privilégié.
7. Conducteur d'installation non protégé ou pas réglementaire.

G. INTERRUPTEURS ET PRISES DE COURANT

1. Les prises de courant ne sont pas placées à une hauteur suffisante vis à vis du niveau de sol (25 cm dans des locaux humides et 15 cm dans des locaux secs).
2. Le conducteur de neutre est coupé au lieu du conduct. de phase.
3. Le matériel utilisé n'est pas conforme au degré de protection exigé.
4. Contact direct possible

H. APPAREILS

1. Les appareils utilisés ne sont pas pourvus d'un label de conformité d'un labo européen agréé.
2. Les appareils ne répondent pas au degré de protection exigé.
3. La classe d'isolation n'est pas en conformité avec l'emplacement de l'appareil.
4. Les appareils de chauffage électrique ne sont pas encore installés.
5. Contact direct possible

I. CONTRÔLE VISUEL

1. Remarques générales
2. Contact direct possible
3. Contact indirect possible

J. DOSSIER ELECTRIQUE

1. Le schéma unifilaire n'est pas présent.
2. Le schéma de position n'est pas présent.



N° 234-INSP.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :

Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller :

N° comp :

Verslag van onderzoek:**Rapport de contrôle:**

N°:

EAN
code :

Aard onderzoek :	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Prescription du
														gest. de réseau de distr.

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek :

Lieu du contrôle :

Eigenaar

Propriétaire :

Adres :

Adresse :

Installateur :

BTW / TVA :

Datum van het onderzoek :

Ik. / C.I. :

Date du contrôle :

Inspecteur :

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart.

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : 230V	Max. beveiliging : 40A
Tension :	Liaison compteur-tableau :	Protection max. :

Aardelektrode :	Isolatie : 80	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre :	Ohm	Isolément : Mohm
		Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre des circuits terminaux :				Test ΔIn 2,5 ΔIn				AREI / RGIE			
In (A)	Δ In (mA)	type					OK	NOK	OK	NOK	270	271	271bis	276
10	300						☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐
10	300						☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
							☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	☐ Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ☒	☐	contact direct : ☒	☐	contact indirect : ☒	☐

Aansluitingen : OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : OK ☒	NOK ☐
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

VISUM :

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — niet — conform met het AREI en mag — niet — tijdelijk — in dienst gesteld worden — in dienst blijven.
L'installation est — ~~niet~~ — conforme au RGIE et peut — ~~ne peut pas~~ — temporairement — être mise en service — rester en service.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conformes avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk : / /

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle ou plus tard le : / /

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : / /
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

voor de directeur.
de inspecteur :pour le directeur,
l'inspecteur :

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.P.F. ayant l'Énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité; d) l'obligation locale des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de la visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

NOTA : a) de verplichting het P.V. van het controlebezoek te bewaren in het dossier van de elektrische installatie; b) de verplichting in het dossier elke wijziging aangebracht aan de elektrische installatie te vermelden; c) de verplichting de F.O.D. die Energie onder zijn bevoegdheid heeft onmiddellijk in te lichten over elk ongeval aan personen of goederen of over schade aan de installatie; d) de verplichting, wanneer er overredingen zijn vastgesteld tijdens het controlebezoek, een nieuw controlebezoek te doen verrichten door hetzelfde erkende organisme om na te gaan of na afloop van de termijn van één jaar de overredingen verdwenen zijn. Indien tijdens dat tweede onderzoek wordt vastgesteld dat er nog overredingen overblijven, moet het erkende organisme een kopie van het proces-verbaal van het controlebezoek sturen naar de Algemene Directie Energie die belast is met het hoog toezicht op de huishoudelijke elektrische installaties.



309 1356

A 0113886

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

Je soussigné : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]
Représentant de l'entreprise : [REDACTED] N° de T.V.A. : [REDACTED]
Rue : Rue de l'Éclaircissement N° 66 Boîte : [REDACTED]
N° Postal : 1200 Localité : Bn Tel : [REDACTED] Fax : [REDACTED]
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED] Tel : [REDACTED])

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue Rue de l'Éclaircissement N° 66 Boîte : [REDACTED] Etage : 4

N° postal : 1200 Commune : Bn

marque compteur : A. LOMER N° du compteur : 23458436

pour le compte de : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]

Rue : Rue de l'Éclaircissement N° : [REDACTED] Boîte : [REDACTED]

N° Postal : [REDACTED] Commune : [REDACTED]

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 ,
NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences
liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité.

☐ oui ☒ non

Si oui : n° d'habilitation : [REDACTED]

Réservé au GRD :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Date : 1 / 12 / 08

Signature : [REDACTED]

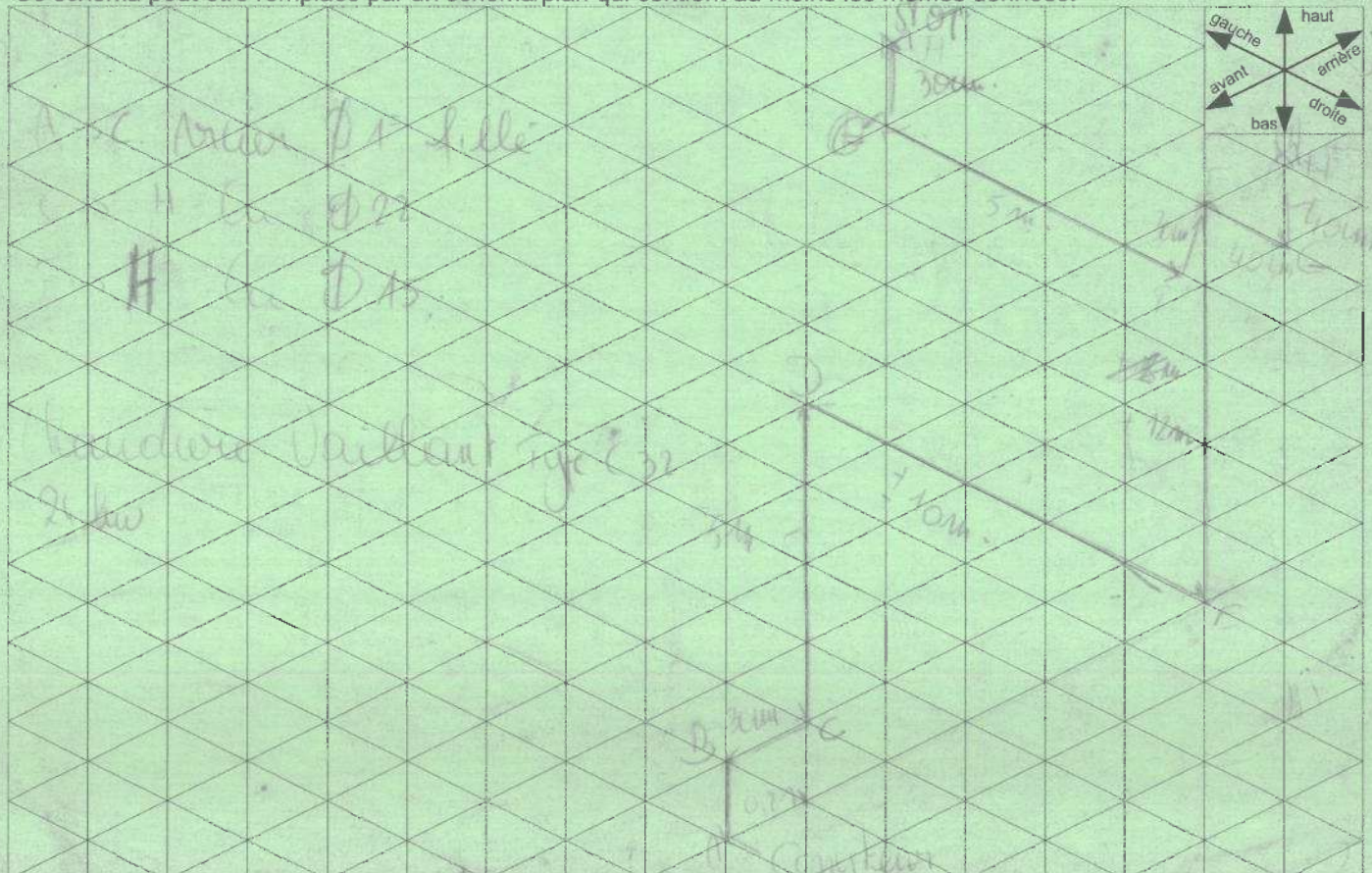
Modèle 710628/9

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.



Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

Nr teller : 1
N° comp : 1

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

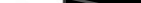
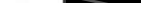
Nº: 17/0717-8

EAN
code : 

Aard onderzoek :	AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder Prescription du gest. de réseau de distr.
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek: Rue du Foulon 66-68, 1000 Bxl
Lieu du contrôle:

Eigenaar :  Adres : *Idem*
 Propriétaire :  Adresse : *Idem*

Installateur : Idem

BTW / TVA : 590-6099329

Datum van het onderzoek : 00 4 08

Ik. / C.I. :

Date du contrôle :

Inspecteur: Donald J. [Signature]

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. *appartement*

Spanning: 230V	Meter / bord verbinding: 2x10mm ²	Max. beveiliging: max
Tension	Liaison compteur-tableau:	Protection max.

Aardelektrode : <u>nikkel</u>	Isolatie : <u>∞</u>	Aantal verdeelborden : <u>1</u>
Electrode de terre : <u>11</u> Ohm	Isolément : <u>∞</u> Mohm	Nombre de tableaux : <u>1</u>

[illegible]

Visueel nazicht : algemeen : ☒ OK ☐ NOK Contrôle visuel : générale : ☒ ☐	directe aanraking : ☒ OK ☐ NOK contact direct : ☒ ☐	☐ Indirecte aanraking : ☒ OK ☐ NOK ☐ Contact indirect : ☒ ☐
---	--	--

Aansluitingen : Raccordements :	OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : Liaisons equipotenti�lles :	OK ☒	NOK ☐
------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	--	-------------------------------------	---------------------------

Inbreuken/Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen/Remarques :

Meante

Note: Idem 1710717-1

ET ELECTRO-TEST v.z.w.
Carl VANDERVORST
 Inspecteur
 (0477) 58 21 67

VISUM :

ofc
08-06-03

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is — ~~niet~~ — conform met het AREI en mag — ~~niet~~ — tijdelijk — in dienst gesteld worden — ~~in dienst blijven~~.
L'installation est — ~~niet pas~~ — conforme au RGIE et peut — ~~ne pas être~~ — temporairement — être mise en service — ~~rester en service~~.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conforme avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk : / /

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouveau contrôle ou plus tard le 10/05/2017

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben op de laatste werkdag van de maand juni van het jaar van toelating.

voor de directeur,
de inspecteur:

pour le directeur,
l'inspecteur:

INBREUKEN

A. AARDING

1. De spreiding van de aardingsweerstand is hoger dan 30 Ohm.
2. De spreiding van de aardingsweerstand is hoger dan 100 Ohm.
3. De spreiding van de aardingsweerstand is te hoog volgens de gevoeligheid van de differentieelschakelaar.
4. Er is geen aardelektrode/aardingslus aanwezig.
5. De aardeleider bezit een onvoldoende sectie (min. 16 mm² Cu).
6. De aardingsonderbreker is niet aanwezig.

B. EQUIPOTENTIALE VERBINDINGEN (E.V.)

1. E.V. niet aanwezig.
2. E.V. niet bevestigd volgens de regels van de kunst.
3. De sectie van de hoofd E.V. is onvoldoende (min. 6 mm²).
4. Bijkomende E.V. in badkamer niet geplaatst of onjuist.
5. Bijkomende E.V. bezitten een onvoldoende sectie (beschermd 2,5 mm²).
6. De continuïteit is niet verzekerd.
7. De kleurcode is onjuist.

C. ISOLATIEWEERSTAND

1. Per kring : minder dan 500 kOhm

D. DIFFERENTIEELSCHAKELAARS (D.S.)

1. Er zijn geen D.S. aanwezig.
2. De nominale stroom van de Algemene D.S. (A.D.S.) bedraagt minder dan 40A.
3. De nominale stroom van D.S. is onvoldoende.
4. De verzegelplaatjes van de A.D.S. zijn niet aanwezig.
5. Er is geen D.S. geplaatst voor de beveiliging van de badkamer, wasmachine.
6. Test ΔI_n : N.O.K.
7. Test 2,5 ΔI_n : N.O.K.

E. VERDEELBORD(EN) EN KRINGEN

1. De kringen zijn niet of onjuist gemerkt.
2. Het bord is niet bereikbaar of niet op een hoogte van +/- 1,5 m geplaatst.
3. Rechtstreekse aanraking is mogelijk.
4. Er zijn geen kalibrerelementen geplaatst of deze zijn niet in functie van draadsecties.
5. Er zijn overbrugde veiligheidsaanwijzingen.
6. Er zijn geen 2 kringen minimum aanwezig voor de verlichting.

F. LEIDINGEN

1. Niet gebruikte leidingen zijn niet verwijderd.
2. Er is geen reglementaire kleurcode gebruikt.
3. De aanwezige blauwe geleider wordt gebruikt als fasegeleider en er is een andere kleur beschikbaar.
4. Kabels zijn niet beschermd bij muurovervoering.
5. Kabels en PVC buis zijn niet mechanisch beschermd over een afstand van 10 cm boven het vloerniveau.
6. De gebruikte XVB en XFVB kabels verzonken in de muur volgen niet de voorgeschreven trajecten.
7. Installatiedraad niet beschermd of niet reglementair.

G. SCHAKELAARS EN STOPCONTACTEN

1. De stopcontacten zijn niet op voldoende hoogte van het vloerniveau geplaatst (van as tot vloer : 25 cm in vochtige lokalen en 15 cm droge lokalen).
2. Een schakelaar(s) snijdt niet de fasegeleider.
3. Het gebruikte materiaal sterft niet overeen met de vereiste beschermingsgraad.
4. Directe aanraking mogelijk

H. TOESTELLEN

1. De gebruikte toestellen dragen geen gelijkvormigheidslabel van een erkend Europees labo.
2. De toestellen voldoen niet aan de gewenste beschermingsgraad.
3. De isolatieklasse stemt niet overeen met de plaats van het toestel.
4. De verwarmingstoestellen zijn nog niet geplaatst.
5. Directe aanraking mogelijk.

I. VISUEEL NAZICHT

1. Algemene opmerkingen
2. Directe aanraking mogelijk
3. Indirecte aanraking mogelijk

J. ELEKTRISCH DOSSIER

1. Eéndraadschema niet aanwezig
2. Situatieschema niet aanwezig

INFRACTIONS

A. PRISE DE TERRE

1. La résistance de la prise de terre dépasse 30 Ohms.
2. La résistance de la prise de terre dépasse 100 Ohms.
3. La résistance de la prise de terre est trop élevée en fonction de la sensibilité de l'interrupteur différentiel.
4. Absence d'une électrode de terre (boucle de terre)
5. La section du conducteur de mise à la terre est insuffisante (min 16 mm² Cu).
6. Il n'existe pas de coupe-terre.

B. LIAISONS EQUIPOTENTIELLES (L.E.)

1. L.E. non réalisées.
2. L.E. non fixées d'après les règles de l'art.
3. La section de la L.E. principale est insuffisante (min 6 mm²).
4. L.E. supplément. dans salle de bains non réalisées ou incorrectes.
5. L.E. suppl. ont une section insuffisante (protégées 2,5 mm²).
6. La continuité n'est pas assurée.
7. Le code des couleurs n'est pas correct.

C. RESISTANCE D'ISOLEMENT

1. Par circuit inférieure à 500 kOhm.

D. INTERRUPTEURS DIFFERENTIELS (I.D.)

1. Absence de différentiels.
2. Le courant nominal de l'I.D. général est inférieur à 40A.
3. Le courant nominal de l'I.D. est insuffisant.
4. Les plaquettes de plombage de l'I.D. général manquent.
5. Absence d'un I.D. pour salle de bains, machine à laver...
6. Teste ΔI_n : P.O.K.
7. Teste 2,5 ΔI_n : P.O.K.

E. TABLEAUX DE DISTRIBUTION ET CIRCUITS

1. Les circuits ne sont pas ou incorrectement marqués.
2. Le tableau n'est pas accessible ou n'est pas à une hauteur de +/- 1,5 m.
3. Contact direct est possible.
4. Absence d'éléments de calibrage ou inadaptés en fonction des sections des canalisations.
5. Il y a des fils nus portés.
6. Il n'y a pas au minimum 2 circuits d'éclairage.

F. CANALISATIONS

1. Les canalisations non utilisées ne sont pas éliminées.
2. Il n'y a pas de code de couleurs réglementaire utilisé.
3. Le conducteur bleu présent est utilisé comme conducteur de phase et une autre couleur est disponible.
4. Les conduct. ne sont pas protégés dans les traversées des murs.
5. Conduct. et tubes PVC ne sont pas protégés mécaniquement à une distance de 10 cm au-dessus du niveau de sol.
6. Les canalisations XVB et XFVB noyées dans le mur, ne suivent pas le parcours privilégié.
7. Conducteur d'installation non protégé ou pas réglementaire.

G. INTERRUPTEURS ET PRISES DE COURANT

1. Les prises de courant ne sont pas placées à une hauteur suffisante vis à vis du niveau de sol (25 cm dans des locaux humides et 15 cm dans des locaux secs).
2. Le conducteur de neutre est coupé au lieu du conducteur de phase.
3. Le matériel utilisé n'est pas conforme au degré de protection exigé.
4. Contact direct possible.

H. APPAREILS

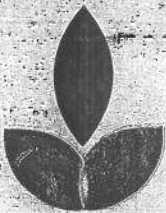
1. Les appareils utilisés ne sont pas pourvus d'un label de conformité d'un labo européen agréé.
2. Les appareils ne répondent pas au degré de protection exigé.
3. La classe d'isolation n'est pas en conformité avec l'emplacement de l'appareil.
4. Les appareils de chauffage électrique ne sont pas encore installés.
5. Contact direct possible.

I. CONTRÔLE VISUEL

1. Remarques générales
2. Contact direct possible
3. Contact indirect possible

J. DOSSIER ELECTRIQUE

1. Le schéma unifilaire n'est pas présent.
2. Le schéma de position n'est pas présent.



309 1356

A 0113886

ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : Rue de Faulon N° 66 Boîte :
N° Postal : 1000 Localité : Bruxelles Tel : [REDACTED] Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :
Adresse : Tel :

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / ~~partie neuve d'installation~~ (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue Rue de Faulon N° 66 Boîte : Etage : 4
N° postal : 1000 Commune : Bruxelles
marque compteur : A. L. N° du compteur : 13458636
pour le compte de : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED]
Rue : Idem N° : Boîte :
N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réserve à l'installateur :

Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité.

☐ oui ☒ non

Si oui : n° d'habilitation :

Réserve au GRD :

Date : 1.12.08

Signature :

Modèle 710628/9

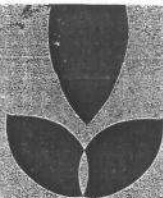
Annexe(s) :

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (KW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





A 0052513

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : [REDACTED]

Adresse

Rue des Foulons 66-68
1000 Bxl

Organisme de contrôle :

Référence

Elebro-Test
1110171-1

Inspecteur :

Tel :

Jaudemont Carl
(02) 71198 39

Installation contrôlée : Adresse :

Rue des Foulons 66-68
1000 Bxl

Date du contrôle : 5/3/09

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataire

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : Aclavis N° : 23458640

Index :

Pression de service de l'installation intérieure : 25 mbar

Appareils d'utilisation

Nombre

1

2

3

Type

Chaudière
C13

Marque

Riello

Puissance nominale

24 kW

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

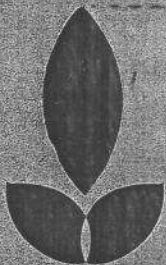
(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 5/3/09

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



303 3356

A 0059525

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :

Challouki Mohamed

Adresse

Rue de Foulon 66-68
1000 Br

Organisme de contrôle :

Electro Test

Référence

171/1130-1

Inspecteur :

Vaudonnot Carl

Tel

(02) 754 9839

Installation contrôlée : Adresse

Challouki Mohamed
Rue de Foulon 66-68 (4ème et)
1000 Br

Date du contrôle

1/12/08

L'habitant est : ☐ propriétaire ☒ locataireL'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe

O_{max} 6 m³/h

Fabricant

Autaris

N°

83458636

Index

Pression de service de l'installation intérieure

25

mbar

Appareils d'utilisation

Type

Chaudière

Marque

Vaillant Type C

Puissance nominale

24 kW

Nombre

1

2

3

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 1/12/08

HAF1001 FR-v3

Exemplaire - Rôle - GRD - Rôle - client - Rôle - organisme de contrôle

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



308 1356

A 0113886

ATTESTATION A DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETE ROYAL DU 28 JUIN 1971.

Je soussigné Nom Challouk Prénom Mohamed
Représentant de l'entreprise N° de T.V.A.
Rue Rue de Foulon N° 66 Boîte
N° Postal 1000 Localité Bu Tel 0172 315 478 Fax
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise)
Adresse Tel

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci après
dans l'immeuble situé à Rue Rue de Foulon N° 66-68 Boîte Etage 4

N° postal 1000 Commune Bu
marque compteur Acfas N° du compteur: 13458636

pour le compte de Nom Challouk Prénom Mohamed
Rue dem N° Boîte

N° Postal Commune

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003
NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences
liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci

Reservé à l'installateur: Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité. ☐ oui ☒ non Si oui, n° d'habilitation	Reservé au GRD: Date <u>1/12/08</u> Signature: <u>[Signature]</u>
--	---

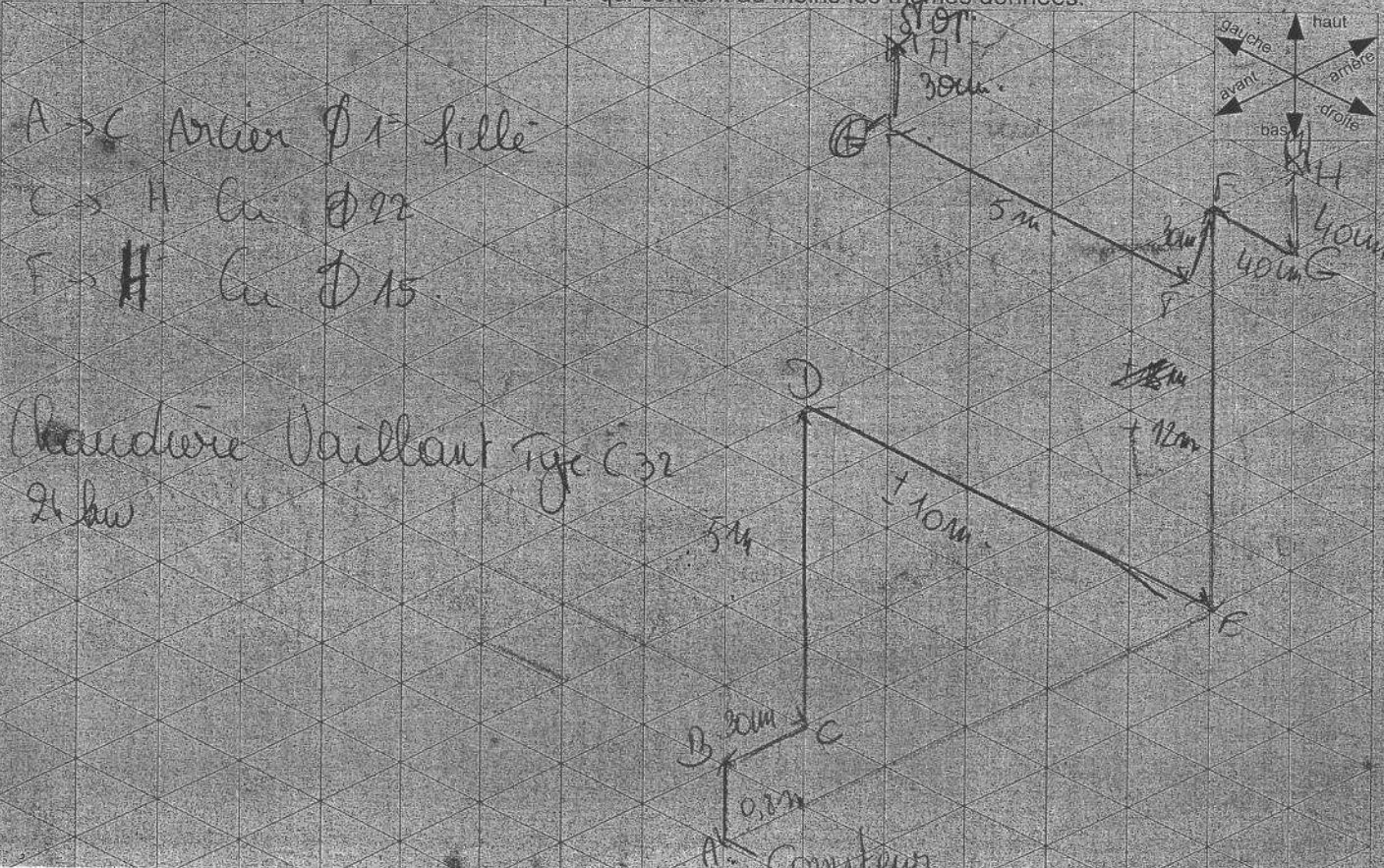
Modèle 710628/9

Annexe(s)

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau
(Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte
d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





N° 234-INSF.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

Sibelga

Nr teller : A platen
N° comp :

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 1710717-8

EAN
code : /

Aard onderzoek :	AREI 86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	271bis	276	TT TN IT	Voorsch. netbeheerder
Genre de contrôle :	RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	Prescription du
												gest. de réseau de distr.

Tijdelijk : Temporaire : ☐	Kermisinstallatie : Install. Foraine : ☐	Indienststelling : Mise en service : ☒	Uitbreiding : Extension : ☐	Vernieuwing : Renouvellement : ☐
---	---	--	--	---

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle : Rue du Foulon 66 - 68, 1000 BxlEigenaar : Challovski M.
Propriétaire : Adres : Idem
Adresse :

Installateur : Idem

BTW / TVA : 590-6099329

Datum van het onderzoek : 22.8.08

Ik. / C.I. : 5.7.87 Bxl

Date du contrôle :

Inspecteur : Vanderorst Carl

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. ☐ Grenier ☐

Spanning : 230V	Meter / bord verbinding : 2x10mm ²	Max. beveiliging : Max 40A
Tension :	Liaison compteur-tableau :	Protection max. :

Aardelektrode : 14	Isolatie : 00	Mohm	Aantal verdeelborden : 1
Electrode de terre :	Isolément :		Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : 10		Test 1n 2,5 ΔIn				AREI / RGIE			
In (A)	Δ In (mA)	type	Nombre des circuits terminaux :		OK	NOK	OK	NOK	270	271	271bis	276
40	300 A	Général pour tous les circuits A + J			☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐
40	30 A				☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
					☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
					☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	☐ Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ☒	☐	contact direct : ☒	☐	Contact indirect : ☒	☐

Aansluitingen : OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : OK ☒	NOK ☐
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

Mante

Note: Idem 1710717-1

ET ELECTRO-TEST V.Z.W.

Carl VANDERORST
Inspecteur
(0477) 58 21 67

VISUM :

ofc
08-08-08

Datum/date :

Besluit / Conclusion

De installatie is ~~aan~~ conform met het AREI en mag ~~niet~~ ~~tijdelijk~~ in dienst gesteld worden ~~in dienst gesteld~~.
L'installation est ~~conforme~~ conforme au RGIE et peut ~~être mise en service~~ être mise en service ~~après~~ ~~après~~.
De algemene differentieelschakelaar is verzegeld met een loodje met het teken E.T.
L'interrupteur différentiel général est scellé par plomb portant l'insigne E.T.
Het ééndraadschema en opstellingsschema werden voor gezien getekend en stemmen overeen met de installatie.
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conformes avec l'installation.

Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen opdat bij het indienst blijven van de installatie de inbreuken geen gevaar zouden vormen voor de personen of goederen. Herkeuring uiterlijk : /

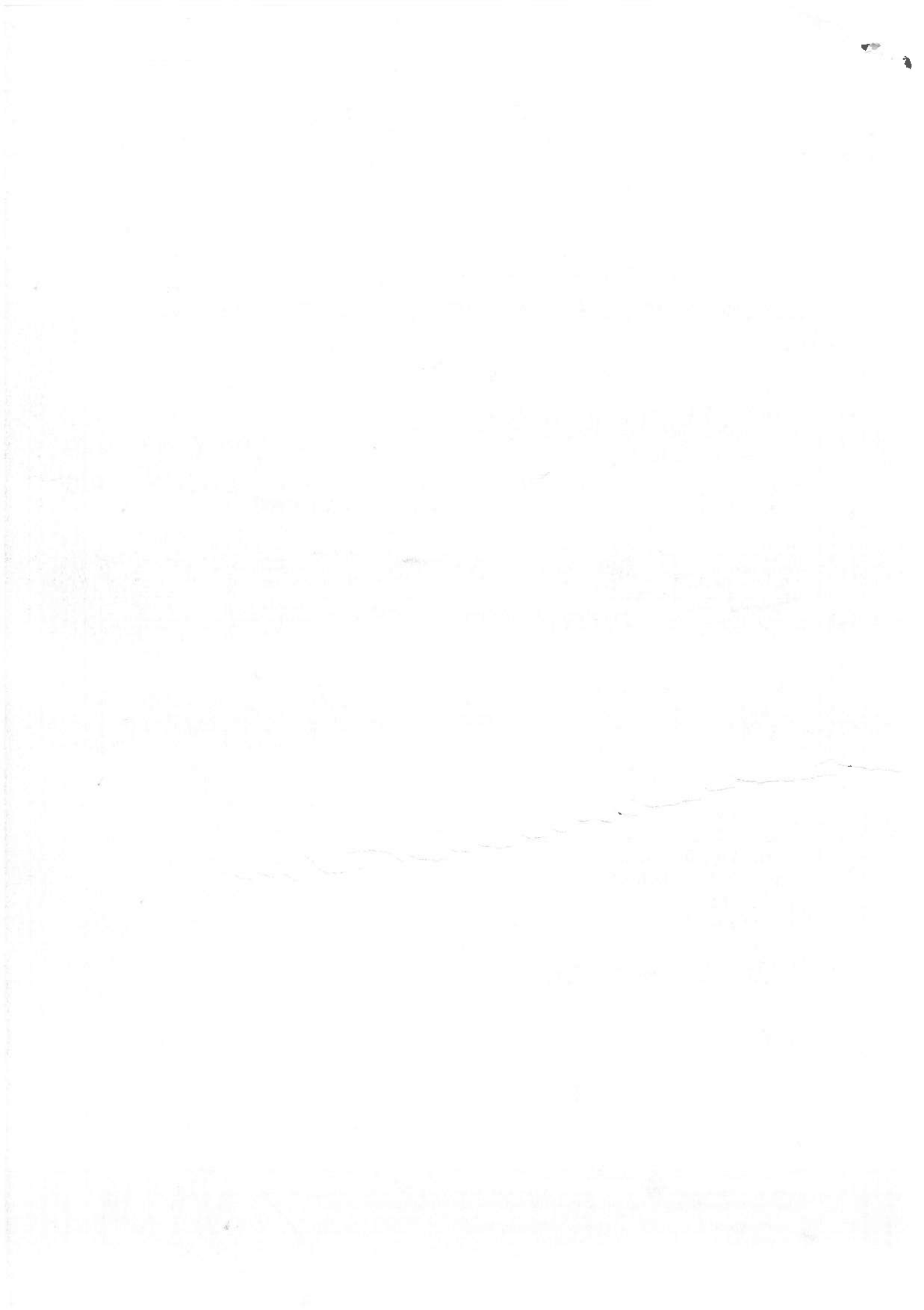
Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Nouvelle contrôle ou plus tard le : /

Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op : /

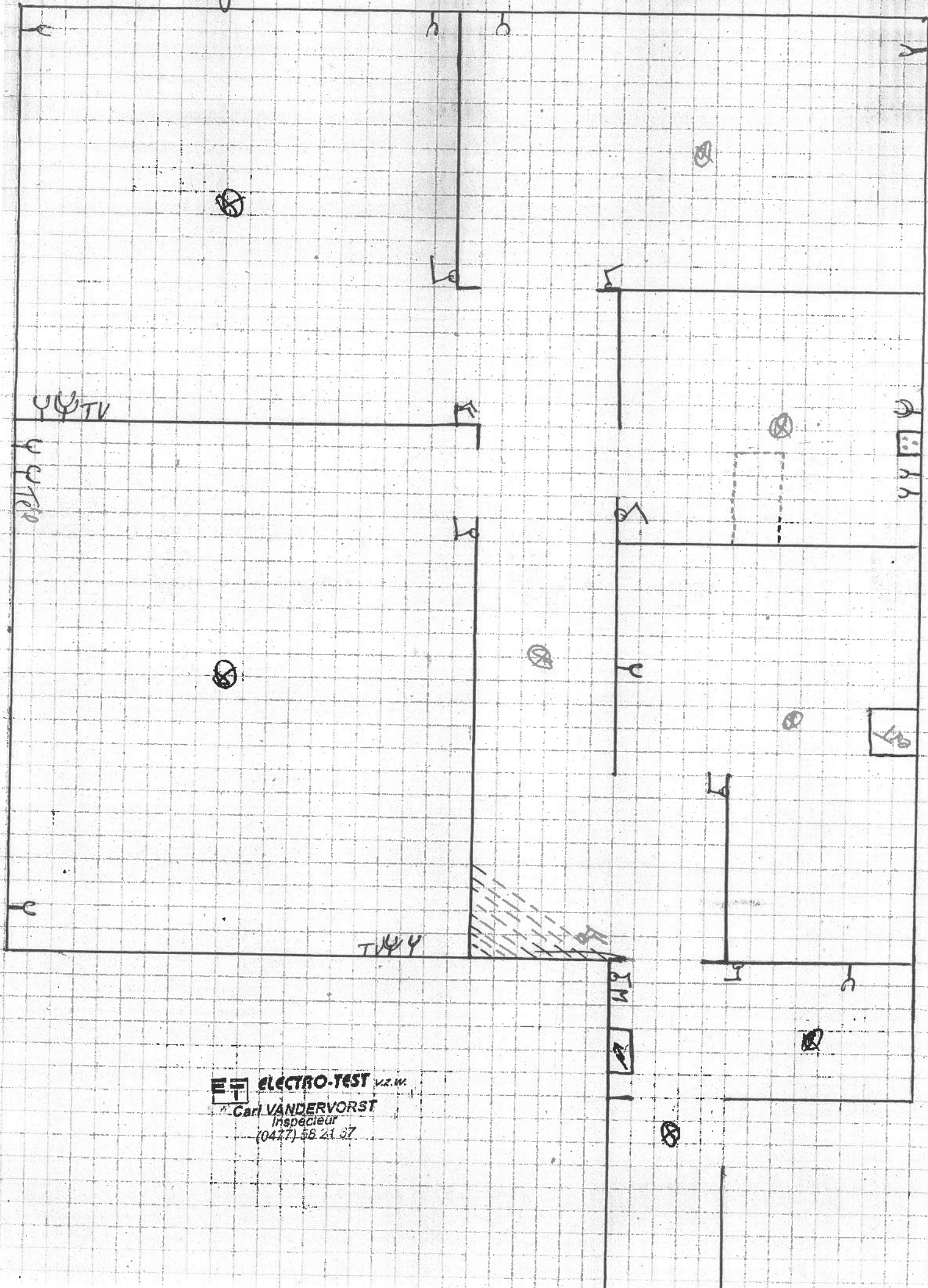
La visite de contrôle prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le :

voor de directeur,
de inspecteur:pour le directeur,
l'inspecteur:

NOTE : a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique; b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique; c) l'obligation d'aviser immédiatement le S.P.F. avant l'entrée dans ses attributions, de tout acte de surveillance ou de contrôle, à l'exception de l'indication de la présence d'un défaut; d) l'obligation de fournir la disposition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction locale de l'énergie surveillant les installations électriques domestiques.



4^{eme} étage



ELECTRO-TEST v.z.w.
Carl VANDERVORST
Inspecteur
(0477) 55 21 37

4 - 11/11/11

ET ELECTRO-TEST S.R.W.

CAVANDERS 33T

10/11/11

40/130mm 48/10mm

40/130mm

16A362.5mm 5Y

16A362.5mm 5Y

16A362.5mm Y

16A362.5mm 5YY

16A364.4mm []

16A362.5mm 5YY

16A362.5mm 5YYY

16A362.5mm 555YYY

16A362.5mm 5Y

16A362.5mm 5Y

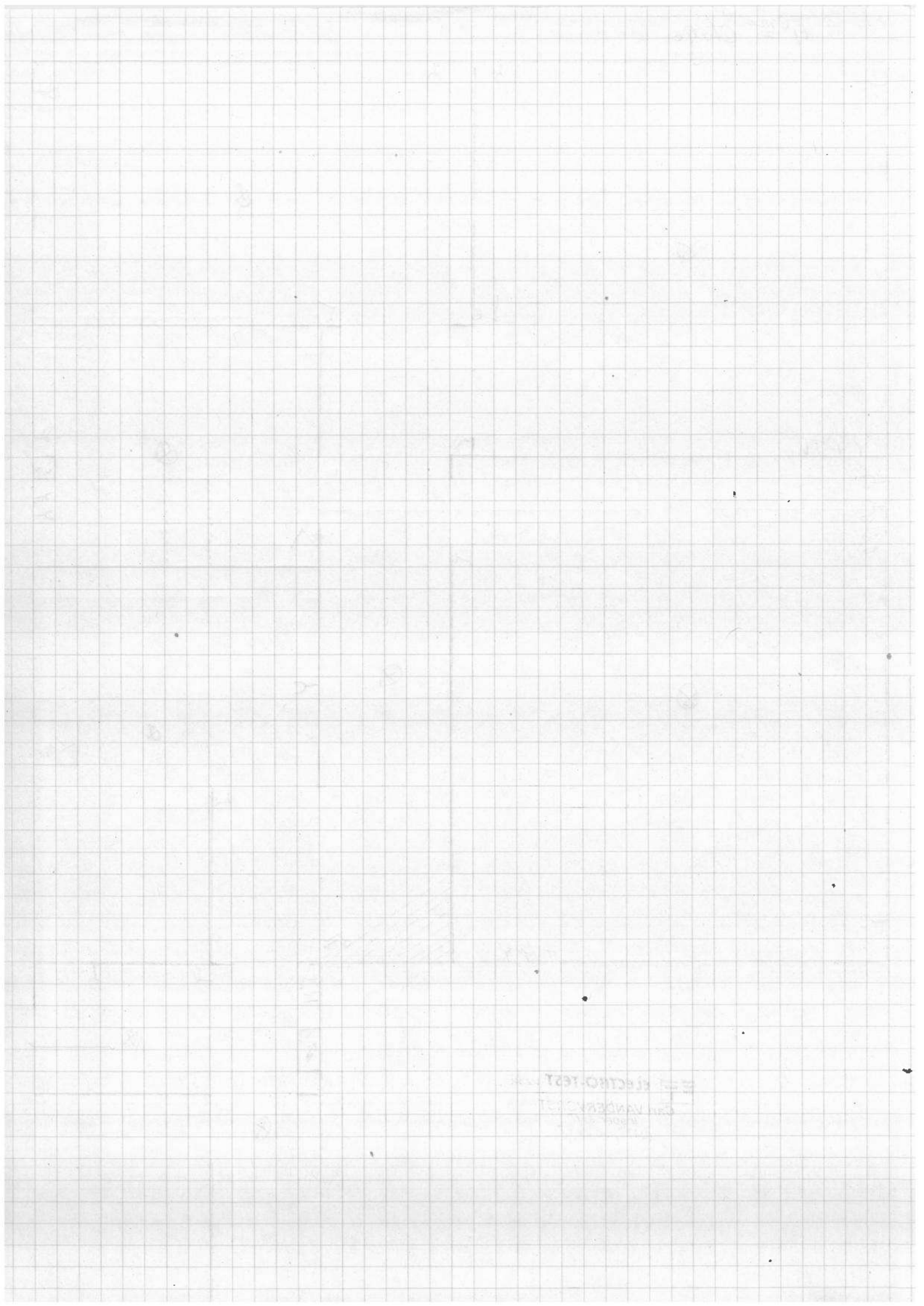


Hand-drawn floor plan on graph paper. The plan shows a layout with several rooms and corridors. Key features include:

- A large room on the left with a 'TV' label and a 'L' symbol.
- A smaller room on the right with a dashed rectangle and a 'L' symbol.
- A central corridor with a 'TV' label and a 'L' symbol.
- A hatched area in the bottom right corner.
- Various symbols, including circles with crosses, scattered throughout the plan.

Stamp at the bottom left:

ELECTRO-TEST v.z.w.
Carl VANDERVORST
 Inspecteur
 (0477) 56 21 67



4^{eme} étage



40.10mm
40.10mm
40.10mm

16A3G2.5mm 5Y

16A3G2.5mm 5Y

16A3G2.5mm Y

16A3G2.5mm 5YY

16A3G4.0mm 5Y

16A3G2.5mm 5YY

16A3G2.5mm 5YYY

16A3G2.5mm 555YYY

16A3G2.5mm 5Y

16A3G2.5mm 5Y



A 0052513

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :**Adresse :**

Chalouki Mohamed
Rue des Foulons 66-68
1000134

Organisme de contrôle :**Référence :**

Slembro-Tex
1110177-7

Inspecteur :**Tel :**

Janderost Carl
021 9019839

Installation contrôlée : Adresse :

Chalouki Mohamed
Rue des Foulons 66-68
1000134

Date du contrôle : 5/3/09**L'habitant est :** ☐ propriétaire ☒ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☐ est présente ☒ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Astaris N° : 83458640 Index :**Pression de service de l'installation intérieure :** 25 mbar

Appareils d'utilisation

Nombre	Type	Marque	Puissance nominale
1	Chaudière	Bello	84 kW
2	C13		
3			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre**.
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date : 5/3/09

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle



A 0059525

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :**Adresse :****Organisme de contrôle :****Référence :****Inspecteur :****Tel :****Installation contrôlée : Adresse :****Date du contrôle :****L'habitant est :** ☐ propriétaire ☒ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : A. toris N° : 83458636 Index :**Pression de service de l'installation intérieure :** 25 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	Chaudière	Bailliant Type C	24 kW
2			
3			

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date : 1/12/08**Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle**

HAFI001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle



RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : <u>Stéphane Ndjoum</u>		Adresse : <u>Rue de l'Indépendance</u>									
Organisme de contrôle : <u>CGI</u>		Région : <u>Pointe-Noire</u>									
Installation contrôlée : Adresse : <u>Rue de l'Indépendance</u>		Date de contrôle : <u>18/05</u>									
L'Attestation de délivrance au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 Juin 1971 n° 10 est présente ☐ n'est pas présente ☒											
Caractéristiques de l'installation : Compteur : Classe G... <u>G</u> m³/h Fabricant <u>Atoma</u> n° <u>23458822</u> Index : ... Pression de service de l'installation intérieure : <u>20</u> mbar Appareils d'utilisation : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Appareils d'utilisation</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>				Appareils d'utilisation	Nombre	1	1	2	2	3	3
Appareils d'utilisation	Nombre										
1	1										
2	2										
3	3										
Conclusion : L'installation neuve : ☒ est conforme aux prescriptions correspondantes, actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction. La nouvelle partie de l'installation : ☒ est conforme aux prescriptions correspondantes, actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction. L'installation existante : ☒ est conforme aux prescriptions correspondantes, actuellement en vigueur et est techniquement sûre. L'essai d'étanchéité donne satisfaction. (1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes ISO 9001, ISO 9002, ISO 9003 et ISO 9004. Ces normes sont applicables aux installations de gaz naturel et aux équipements de distribution de gaz naturel. La conformité de l'installation est attestée par la signature du contrôleur.											
Signature du contrôleur de l'organisme de contrôle		Date : <u>18/05</u>									



308/1356

A 0113886

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

Je soussigné : Nom : Hallouki Prénom : Mohamed
Représentant de l'entreprise : N° de T.V.A. :
Rue : Rue de Foulon N° : 66 Boîte :
N° Postal : 1000 Localité : Bm Tel : 0472 375 475 Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise : Tel :)
Adresse : Tel :

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue Rue de Foulon N° 66 Boîte : Etage : 4

N° postal : 1000 Commune : Bm

marque compteur : Actaris N° du compteur : 23458436

pour le compte de : Nom : Hallouki Prénom : Mohamed

Rue : Foulon N° : Boîte :

N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité.

☐ oui ☒ non

Si oui : n° d'habilitation :

Réservé au GRD :

.....

.....

.....

.....

Date : 1/12/08

Signature : [Signature]

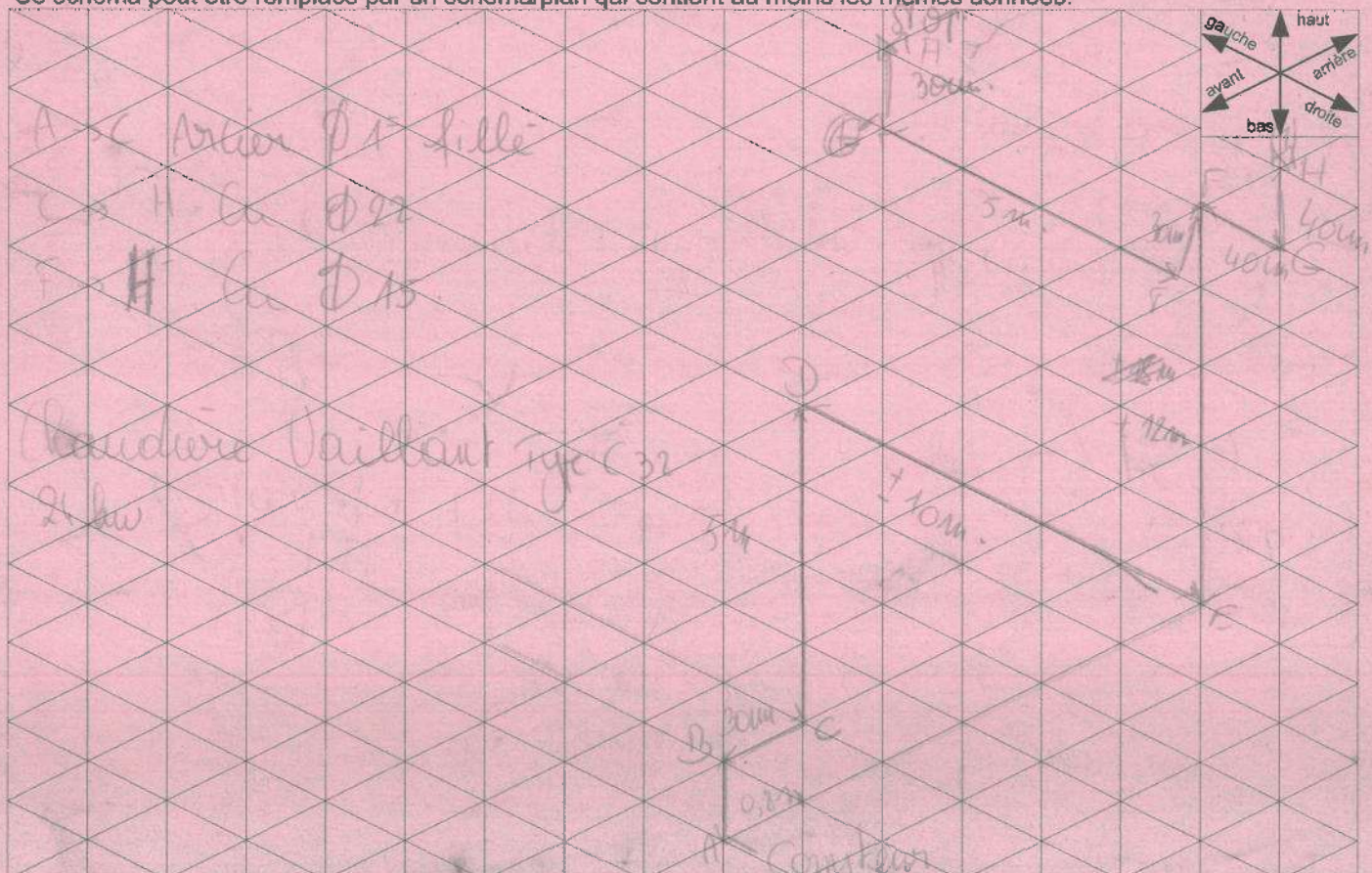
Modèle 710628/9

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau (Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B, ..., sorte d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





ATTESTATION A DELIVRER A GESTIONNAIRE DE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN APPLICATION DE L'ARRETE ROYAL DU 28 JUIN 1971

Je soussigné Nom Prénom
Représentant de l'entreprise
Rue N° Boite
N° Postal Localité Tel Fax
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise)
Adresse Tel
Atteste formellement et déclare avoir réalisé l'installation gaz
Installation neuve (partie neuve d'installation (donner la mention (nulle) suivre le plan ci-joint)
dans l'immeuble situé à Rue N° Boite Etage
N° Postal Commune
marque compteur N° du compteur
pour le compte de Nom Prénom
Rue N° Boite
N° Postal Commune
conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NF B1-003
NF B1-004, NF B1-005 et NF B1-006. Ces normes portent aussi bien sur les tuyauteries que sur les équipements
Règles aux appareils à gaz installés, les règles d'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.
La présente attestation doit être remise au Gestionnaire du Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci.

Réserve à l'installateur : Je déclare que je suis un installateur gaz naturel habilité ☐ Oui ☐ Non Si oui : n° d'habilitation	Réserve au GRD :
---	--

Signature :

Date :

Modèle 1102878

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique : le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau
(Cuir, acier, PE), sa section et sa longueur (m), les vannes indiquées au moyen de majuscules A, B, C, etc.
D'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).
Ce schéma peut être remplacé par un schéma plan qui contient au moins les mêmes données.

